



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 2 juillet 2017

Monsieur le Préfet des Landes
s/c de M. Le Secrétaire général de la Préfecture
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique

Objet : Qualité de l'eau distribuée

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons interrogé par courrier en date du 10 mai 2017 pour exprimer notre étonnement sur l'absence de trace de glyphosate et/ou d'AMPA dans les analyses réalisées sur les eaux distribuées aux abonnés des services de l'eau. Vous avez apporté des réponses à ce courrier le 8 juin 2017 et nous vous en remercions. Afin que vous ne pensiez pas que nous désintéressons des impacts de la consommations d'autres produits pollués par l'utilisation de produits chimiques en agriculture, je vous invite à prendre connaissance de la lettre ouverte que France Nature Nature Environnement a adressé au Président de la République à propos de sa promesse de campagne sur la tenue d'Etats Généraux de l'Alimentation ; naturellement la SEPANSO qui a participé à la réflexion est co-signataire (P.J. 1).

Permettez-nous d'apporter quelques précisions à notre courrier du 10 mai 2017, qui traduisait notre étonnement de ne relever aucune trace de glyphosate dans la quasi-totalité des prélèvements effectués dans les Landes (par exemple 0,00 µg/l de glyphosate, et 0,00 µg/l d'AMPA sur 18 prélèvements effectués sur le captage d'Orist entre 2007 et 2016 alors que d'autres substances toxiques y sont détectées). Ces résultats ont été communiqués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'association Pays d'Orthe Environnement, association adhérente de la Fédération SEPANSO Landes, qui en avait fait la demande.

Loin de nous la volonté de mettre en cause les capacités techniques et la fiabilité des analyses du Laboratoire des Pyrénées et des Landes, qui effectue ces analyses pour le compte de l'ARS. Elles sont en tous points conformes aux préconisations du Comité Français d'Accréditation (COFRAC), organisme accréditeur.

Nous ferons cependant remarquer que la limite de quantification (LoQ) pour ce type de molécule se situe, d'après l'étude la plus récente à laquelle nous avons pu avoir accès, entre 0,10 et 10 µg/l (Journal of Environmental Science and Health, U.S. National Library of Medicine, National Institute of Health, April 2016), ce qui donne aux valeurs 0,00 µg/l une connotation volontariste.

D'ailleurs l'Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques (INERIS), dans ses essais pour la validation de la norme ISO 16308, relative à la recherche du glyphosate, du glyphosate et de ses métabolites, s'en est prudemment tenue à la première décimale pour les valeurs annoncées (Rapport final DRC-13-136930-06836B de décembre 2013).

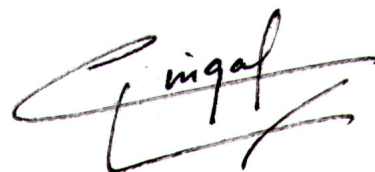
Dans ces conditions, vous comprendrez que notre étonnement au regard du taux réglementairement admissible (0,1 µg/l) n'a rien d'excessif. Nous sommes conscients des difficultés de quantification liées à ce type d'analyse. Nous serions toutefois rassurés de savoir que les eaux distribuées aux populations ne renferment effectivement pas les substances incriminées. La limite de détection de ces molécules étant globalement dix fois plus basses que la limite de quantification, il doit être possible d'effectuer cette recherche qualitative sur les eaux du département.

A ce propos, et compte tenu de la rapidité de la dégradation de la molécule de glyphosate dans le contexte environnemental qui nous est propre, il nous apparaît nécessaire d'effectuer des prélèvements, et des mesures, à intervalles réguliers (15 jours) sur la période correspondant aux épandages et celle qui les suit immédiatement, soit de la fin du mois de février à la fin du mois de juin (cf dates du prélèvement d'Orist)

Pour conclure, bien que le protocole ELISA ne soit pas agréé par le COFRAQ pour la recherche du glyphosate et de ses métabolites dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine, il nous paraît opportun, dans le cas présent qui nous préoccupe, de faire ces recherches de détection de ces molécules.

Nous serions très sensibles à l'effort de transparence que constituerait cette recherche que nous sollicitons. En l'absence d'une réponse favorable de votre part, nous envisageons une initiative de crowdfunding pour que les citoyens obtiennent une réponse à la question qu'ils se posent et que nous posons.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Pièces jointes :

- 1 - Lettre ouverte au Président de la République (28/06/2017, 4 pages) – Etats généraux de l'alimentation : les territoires se mobilisent pour le contenu de notre assiette
- 2 – Dosage du glyphosate et de l'AMPA – Essais interlaboratoire de caractérisation des projets de normes ISO/DIS 21458 et PrXP T 90-187-1 (11/01/2008)
- 3 – INERIS – Interlaboratory trial for validation of ISO 16008 (December 2013)
- 4 – Analyses Orist